



EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

BP MAÇON

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ REQUIS :

* Être titulaire du CAP Maçon, du CAP CBAB (Constructeur en Béton Armé du Bâtiment), du CAP ou BP Carreleur Mosaïste ou du BEP Réalisation du Gros Oeuvre.

OBJECTIFS :

Le Brevet Professionnel se prépare en 2 ans après un CAP et permet d'acquérir un niveau de qualification plus élevé (niveau Bac).

A l'issue de sa formation, le titulaire du BP Maçon est capable de :

- Être responsable de la bonne exécution des travaux qui lui sont confiés,
- Prendre des initiatives se rapportant à la réalisation des travaux,
- Expliquer les modes opératoires et faire le choix des outils et des moyens à utiliser.
- Intégrer le monde professionnel par l'apprentissage.
- Valider un diplôme de niveau 4 (BP) ;
- Envisager une poursuite d'études.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Contrôle en cours de formation (CCF) et épreuves ponctuelles

Arrêté du 3 avril 2018 portant création de la spécialité « Maçon » du brevet professionnel et fixant ses modalités de délivrance. (JORF n°0107 du 10 mai 2018)
Date d'enregistrement : 22/11/2023 - Certifié par le MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE - RNCP38303 -

- Possibilité de validation par blocs de compétences

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

- * Lettre de candidature pour les apprentis de la MFR ou Entretien avec le Directeur pour les candidats extérieurs.
- * Remise du dossier d'inscription.
- * Recherche d'une entreprise pour signer un contrat d'apprentissage.
- * Délai d'accès à la formation : de janvier à septembre.

TARIFS :

* **Coût de la formation** : gratuité des frais de scolarité pour les apprentis.
Prise en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétences).

* **Possibilité d'internat ou de demi-pension**

Tarifs 2026 / 2027

• **Demi Pension** : 1131 € pour l'année
Participation OPCO : 195 €
(15 € par semaine x 13 semaines)

Reste à charge des familles :
936 € pour l'année, soit 72 € par semaine

• **Internat** : 2340 € pour l'année
Participation OPCO : 663 €
(24 € pour les nuitées + 27 € pour les repas
soit 51 € x 13 semaines)

Reste à charge des familles :
1 677 € pour l'année, soit 129 € par semaine

* **Frais d'adhésion à l'association** : 100 €

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

- * Accompagnement individualisé des apprenants en situation de handicap.
- * Référent H+ présent dans l'établissement.
- * Tous les locaux sont accessibles aux PMR.



MÉTHODES MOBILISÉES :

- * Pédagogie de l'alternance spécifique aux MFR liée au vécu en milieu professionnel.
- * Accompagnement social, scolaire et professionnel individualisé.

DURÉE :

- * Formation rémunérée (Cf. Grille de rémunération Convention Collective du Bâtiment) en apprentissage sur 2 ans
- * 13 semaines en CFA x 2
- * 34 semaines en entreprise x 2

CONTENU DE LA FORMATION :

- * Enseignement général : 296 heures (expression, CMC, mathématiques, sciences, anglais)
- * Enseignement professionnel : 614 heures (technologie professionnelle et générale, travaux pratiques, alternance, dessin technique et lecture de plans)

soit 910 heures de formation

INDICATEURS 2025

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/>

- * Taux de réussite : 100% / Académie Lyon : 81% (5 admis sur 5 présentés)
- * Taux de rupture 2025 : 0 %
- * Taux d'insertion 2025 :
 - Poursuite Etude : 40 % - Emploi : 40 % ^{2/5 dans le métier}
- * Taux de satisfaction : - Apprenants : 94 %
 - Famille : 100 % - Entreprise : 100 %

PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS :

Le BP Maçon atteste d'un niveau de compétences générales et professionnelles permettant au titulaire du diplôme de :

- s'insérer professionnellement comme ouvrier professionnel.
- poursuivre sa formation initiale dans une formation complémentaire ou supérieure (1ère baccalauréat professionnel ou brevet professionnel ou BTS).
- évoluer vers des niveaux de qualification supérieure, notamment dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

Poursuite d'Etudes à la MFR : aucune

Autres possibilités de poursuite d'études :

Brevet Professionnel :

Carreleur Mosaïste.
Métiers du plâtre et de l'isolation.

Bac Pro :

Technicien du bâtiment (organisation et réalisation du gros œuvre).
Interventions sur le patrimoine bâti (option maçonnerie).

Brevet de Technicien Supérieur : Bâtiment

RESPONSABLE DE LA FORMATION :

YvesPETIT
(yves.petit@mfr.asso.fr)